

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
07/11/2025	17/11/2025	En exercice : 19
		Présents : 15
		Votants : 16

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 12 Novembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés JOUAUX Laëtitia, ROCHELLE Stéphane,

ABSENTS : JÄLLU Yann, BOULET Peggy

POUVOIR : JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX

Mme Chantal LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

N°09-11-2025 – Rénovation d'un pont entre Noyal Sous Bazouges et Bazouges-la-Pérouse – Validation du bilan financier et autorisation d'émission de titre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021 les communes de Noyal sous Bazouges et Bazouges-la-Pérouse ont conclu une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation d'un ponceau traversant la Tamoute au lieudit Le Pont.

En conséquence de cette convention, rendu nécessaire par le fait que la rivière étant limite communale chacune des communes étaient chargées des travaux à concurrence de la moitié, la commune de Bazouges-la-Pérouse a été chargé d'assurer l'ensemble des démarches et dépenses nécessaires à la réalisation des travaux.

L'article 2.2 de la convention prévoyait que : « les deux communes étant concernées à parts égales elles auront chacune à leur charge 50% du cout réel de l'opération, déduction faite des subventions éventuellement perçues »

Monsieur le Maire précise que compte tenu de l'attribution de subventions sur cette opération (DETR et DSIL), le reste à charge global de l'opération s'élève à 51 000,49€.

Après s'être fait présenter le bilan financier de l'opération et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le bilan financier présenté,

Demande à monsieur le Maire de solliciter de la commune de Noyal Sous Bazouges le paiement de la somme de 25 500,24€ correspondant à 50% du reste à charge réel de l'opération

Autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Chantal LAUNAY



Le Maire

Pascal HERVÉ

